

REGLEMENT DE LA DEUXIEME COURSE DE CANARDS

ORGANISEE PAR LE LIONS CLUB

LE MANS HORIZON

« LE CANARD DE LA SARTHE »

LE 11 juin 2017

PREAMBULE : Le 11 juin 2017, le LIONS CLUB LE MANS HORIZON code INSEE N° W723003449 dont le siège est sis : Restaurant « Le Pont Rouge » chemin des Perrays 72100 Le Mans, organise une course de canards dénommée « Le Canard de la Sarthe » marque déposée. Dans ce cadre, 20.000 canards nageront sur la Sarthe. Les bénéfices de cette manifestation seront versés au profit des associations œuvrant au profit du CENTRE DE L'ARCHE et du Groupe Alliance qui gère trois EHPAD sur Le Mans dont la Souvenance.

- 1) Les canards en plastique seront mis à l'eau dans la Sarthe à partir du Pont YSSOIR (dans l'axe du tunnel) le 11 juin 2017 à 11H30, tout en précisant que les organisateurs se laissent la possibilité de modifier jusqu'au dernier moment l'horaire, le lieu et les modalités de mise à l'eau des canards. Le Lions Club LE MANS HORIZON se réserve le droit de reporter la course en cas d'intempéries ou d'autres événements de nature à empêcher le bon déroulement de la course et qui sont indépendants de sa volonté. L'arrivée se fera au niveau du pont Perrin. Si pour des raisons de débit de la rivière le parcours initial s'avérait trop long, les organisateurs se réservent le droit de raccourcir le trajet de la course sans préavis.
- 2) Tous les canards en plastique mis à l'eau sont la propriété exclusive du « Maine Libre » qui achète les canards. Le paiement du prix de participation à la course, fixé unitairement à 5 Euros en 2017, n'opère pas de transfert de propriété du canard au participant. Les souches des billets comportant l'identité, l'adresse, le numéro de téléphone de l'acheteur et son adresse mail, sont conservés par le Club dans le but d'identifier le gagnant et dans ce seul et unique but.

L'achat d'un numéro de canard peut se faire directement sur le site de vente en ligne www.lecanardelasarthe.com ou alors par l'achat de billets papier. Si tous les I billets ne sont pas vendus le jeudi soir avant la course, les organisateurs se réservent le droit de clôturer la vente par internet. Les billets restant seront convertis en billets papier pour être mis à la vente le jour de la course.

Le jeu est ouvert du 07 mars 2017 au 11 juin 2017, sauf clôture anticipée des ventes si tous les numéros de canards sont vendus.

S'il reste des billets à vendre, les organisateurs se réservent le droit de vendre des billets au moment de la course et même une fois le départ donné et ce jusqu'à ce que les premiers canards atteignent la ligne imaginaire délimitée par les piliers du pont Perrin.

La clôture de la vente sera annoncée via la sonorisation de la course.

- 3) Une fois le départ de la course donné, les canards en plastique flottent par eux même sous la seule influence du courant de la Sarthe. Aucune intervention extérieure sur le déroulement de la course n'est autorisée, à moins que le Comité organisateur du Lions Club n'en décide autrement dans l'hypothèse d'une entrave anormale au suivi de la course. Si le courant n'est pas assez fort, les organisateurs peuvent demander aux autorités compétentes de rajouter du débit en abaissant les vannes au niveau de la passerelle quai Louis Blanc. Eventuellement, le propriétaire du « Fly Board » pourra également rajouter du débit. Sur le parcours, les canards pourront être canalisés de telle sorte qu'ils ne puissent s'échouer sur les berges ou être bloqués par les piles des ponts qui jalonnent la Sarthe jusqu'à l'arrivée. Cette action se fera au moyen de canoës, de bateaux affrétés par le club d'avirons et/ou des bateaux électriques.

Les canards venant à se trouver en dehors des limites de la course seront retirés de l'eau et déclarés non classés.

Malgré tous les soins apportés à ces opérations de canalisation, l'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'échouage, de blocage, de perte ou de tout évènement ayant pour effet de perturber la course normale des canards.

- 4) Tous les canards en plastique seront munis d'un numéro correspondant au numéro d'un ticket de participation. Le premier canard dépassant la

ligne d'arrivée se verra attribuer le premier prix, le deuxième canard le deuxième prix, et ainsi de suite.

Dans l'hypothèse où des canards prélevés ne correspondraient pas à des numéros vendus, un tirage au sort sera effectué sous le contrôle de l'huissier de justice pour attribuer les lots restants.

En cas d'impossibilité de départager plusieurs canards arrivés au même instant, ou si les circonstances le commandent, un tirage au sort sera organisé sous le contrôle de l'huissier de justice.

- 5) Toute participation non conforme aux modalités énoncées aux présentes, par la mention d'informations incomplètes, illisibles, fausses ou erronées dans le bulletin de participation ou sur le site internet, ou réalisée hors délai sera considérée comme nulle et ne sera pas traitée.

A ce titre, les participants autorisent l'Association à procéder à toutes les vérifications utiles concernant leur identité et leur domicile. Toute indication fautive ou erronée ainsi que toute tentative de fraude au présent règlement entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain le cas échéant. Le ticket litigieux ne sera pas remboursé. L'Association se réserve le droit de poursuivre par tous les moyens utiles, toute tentative de fraude et notamment par la voie judiciaire.

- 6) Les gagnants sont invités à se manifester auprès du Lions Club LE MANS HORIZON, dès le jour même de la manifestation. La majeure partie des prix sera remise le jour même, jusqu'à la clôture de la manifestation et dans la limite des stocks disponibles. Les 10 premiers prix seront distribués lors d'une cérémonie qui se déroulera à l'issue de la course sur le podium prévu à cet effet. Les gagnants suivants qui ne se seront pas présentés seront par téléphone à venir retirer leur lots au siège du Maine Libre situé place de l'Eperon au Mans. Si les coordonnées indiquées sur la souche du ticket de participation ne permettent pas de contacter utilement le participant, son droit de recevoir le prix gagné s'éteindra automatiquement soixante jours après la publication des résultats par voie de presse.

Les lots non retirés resteront la propriété de l'organisateur.

- 7) Ne seront acceptés au titre de gagnants que les tickets vendus avant la clôture du bureau de course, à savoir le 11 juin cinq minutes avant l'arrivée.
- 8) Les gagnants seront déterminés et annoncés à l'issue de la course après vérification par un huissier de justice. Dans la semaine qui suit la course, les numéros gagnants seront publiés par voie de presse et sur le site www.lecanardelasarthe.com.
- 9) Le premier prix de l'édition 2017 est une FIAT 500 d'une valeur catalogue de 17000€ La voiture sera remise au gagnant à l'issue de la course et/ou lors d'une cérémonie à la concession FIAT. Tous les frais inhérents au transfert de propriété du ou des véhicules (carte grise, assurance, carburant) seront à la charge du gagnant.

LISTE ET VALEUR DES PRIX DU 2EME AU 500EME

LOTS	MONTANT	NBRE DE LOTS
UN SCOOTER	1 100,00 €	1
SEJOUR D'UNE SEMAINE EN CRETE POUR 2 PERSONNES	1 000,00 €	1
UN VELO ELECTRIQUE	700,00 €	1
UNE LITERIE COMPLETE	650,00 €	1
4 CARTES PITWALK (Entrées aux 24H)	650,00 €	4
1 ABONNEMENT D'1 AN A SITTELLIA	620,00 €	1
WE THALASSO PORNIC POUR 2 PERSONNES	530,00 €	1
WE JERSEY 2 JOURS 1 NUIT POUR 2 PERSONNES	360,00 €	1
WE EN BATEAU POUR 2 PERSONNES	350,00 €	1
1 BAPTÊME EN MONTGOLFIERE	210,00 €	1
1 BAPTEME DE 2 TOURS DE PISTE EN PESCAROLO	199,00 €	1
UN ECRAN PLAT 69 CM 28 POUCES	180,00 €	1
WE MOBIL HOME CAMPING LE MOULIN DE LA SALLE	120,00 €	1
1 MOIS PRIVILEGE AUX OCEADES	120,00 €	1
1 FOUR MICRO ONDES	100,00 €	1
6 BILLETS ENCEINTES GENERALES 24H du Mans	82,00 €	6
1 SEMAINE PRIVILEGE AUX OCEADES	50,00 €	1
5 BONS D'ACHAT AUCHAN	50,00 €	5
1 JAMBON	50,00 €	1
2 FOIS 1 PLACE AU FUTUROSCOPE	45,00 €	2

3 SEANCES D'AQUABICK AUX OCEADES	45,00 €	1
3 SEANCES D'AQUABICK AUX OCEADES	45,00 €	1
UN MASSAGE SONIA INSTITUT	45,00 €	1
1 SOIN CORPS AUX OCEADES	40,00 €	1
20 BOUQUETS DE FLEURS	40,00 €	20
50 FOIS 2 ENTREES A PAPEA	36,00 €	50
1 SOIN VISAGE AUX OCEADES	35,00 €	1
2 PLACES CABARET LE PATIS	30,00 €	1
111 INITIATIONS GOLF SARGE POUR 2 PERSONNES	30,00 €	111
25 INITIATIONS GOLF MULSANNE POUR 2 PERSONNES	30,00 €	25
UNE MANUCURE SONIA INSTITUT	23,00 €	1
15 ENTREES TEPA CAP ACCRO BRANCHE	22,00 €	15
23 PAIRES DE MINI ENCEINTES WIFI	20,00 €	23
50 FOIS 2 PLACES AU MEGA CGR	19,80 €	50
15 PARTIES DE LASER GAMES POUR 2 PERSONNES	16,00 €	15
10 PLACES CITY GLACE SPECTACLE	15,00 €	10
15 SESSIONS DE KARTING SUR CIRCUIT A.PROST	15,00 €	15
5 ENTREES JIM AND JUMP POUR 2 PERSONNES	14,00 €	5
50 PARTIES DE BOWLING POUR 2 PERSONNES	14,00 €	50
20 PLACES ADULTES ZOO DE PESCHERAY	13,50 €	20
5 ENTREES MUSEE + CIRCUIT	10,50 €	5
20 PLACES CITY GLACE PATINAGE	10,00 €	20
5 ENTREES A LUDY KID	9,00 €	5
10 PLACES DE SIMULATEURS PAR L'ACO	8,00 €	10
10 ENTREES ENFANTS A SITTELLIA	4,40 €	10
TOTAL		499

- 10) Les prix ne pourront être remis qu'aux gagnants qui doivent pouvoir valablement s'identifier et exhiber le ticket. Les prix ne pourront être ni échangés, ni monnayés.
- 11) Avec l'achat d'un ticket, les participants donnent leur accord express pour que leur nom puisse être utilisé pour toute publicité en relation avec la course, y compris les futures manifestations organisées par le Lions Club LE MANS HORIZON.
- 12) Les membres du Lions Club LE MANS HORIZON peuvent participer à la course, à la condition d'avoir acquitté le prix de leur billet mais ne pourront en aucun cas gagner un des lots.

Si un canard gagnant porte le numéro d'un membre de l'association, de son conjoint(e), de son partenaire pacsé(e), le lot attaché audit numéro sera remis en jeu et attribué au propriétaire du numéro de canard arrivé juste après.

Tout acheteur d'un numéro accepte l'intégralité des conditions du présent règlement et notamment, à titre gracieux que :

- Son prénom et son nom soient cités à l'arrivée de la course si le canard gagnant porte son numéro ;
- Son prénom et son nom soient mentionnés sur toute liste faisant apparaître les gagnants que cela soit pour faire connaître les gagnants ou faire la promotion de l'Association ou de la course ;
- L'Association prenne toutes photographies et/ou fasse toutes vidéos de qui bon lui semblera et les publie sur tous les supports de communication du Lions (site internet, blog, journal...etc.) ou de la presse ;
- Que les sponsors de cette action prennent toutes photographies et/ou fassent toutes vidéos et les publient sur leur site internet, dans leur journal ou autres.

13) La participation à la course est soumise au présent règlement. En cas de problème d'interprétation du présent règlement, le Président du Lions Club LE MANS HORIZON est seul compétent pour analyser toutes difficultés afférentes.

14) Les bénéfices de la course sont destinés aux œuvres soutenues par le Lions Club LE MANS HORIZON, avec le souhait d'accompagner plus particulièrement des associations œuvrant au profit des enfants malades et des handicapés.

15) Conformément à la Loi N° 78-17 du 06 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la Directive Européenne N° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, il ne sera en aucun cas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la manifestation, sauf pour les besoins ponctuels des opérations de tirage au sort.

- 16) La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet, déposé à l'Etude de Me Xavier BOIVIN Huissier de justice au Mans, et consultable sur les sites www.lecanardelasarthe.com et www.huissier-lemans.com pendant la durée du jeu.
- 17) Le jeu et le présent règlement sont soumis au droit français avec élection de domicile ou attribution de juridiction dans le ressort du siège social du Club.